

BOURSE VICTOR HUGO 2019-2020 : informations pratiques

Direction des Relations Internationales
et de la Francophonie

L'Université de Franche-Comté

Située dans l'Est de la France, près de la Suisse, l'Université de Franche-Comté (UFC) est l'une des plus anciennes institutions universitaires, créée en 1423. L'UFC compte de nos jours près de 30 000 étudiants et stagiaires du CLA, dont environ 20% d'internationaux.

Qu'est-ce que la bourse Victor Hugo ?

La bourse Victor Hugo est un dispositif créé par l'UFC, avec le soutien financier de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et de la Région Bourgogne-Franche-Comté, qui a pour but d'encourager les échanges universitaires avec l'Amérique latine (Amérique Centrale, Amérique du Sud et les Caraïbes, de langue espagnole et portugaise) et Haïti. Il s'agit de permettre aux étudiants bénéficiant de cette bourse d'étudier pendant une année dans un programme de master porté et délivré par l'Université de Franche-Comté.

En quoi consiste la bourse ?

La bourse Victor Hugo prend en charge les frais d'inscription à l'Université, le logement en chambre individuelle (avec douche et toilettes) en résidence universitaire, l'abonnement internet à la résidence pendant 12 mois, ainsi qu'une formation intensive en langue française durant deux mois (juillet et août) au CLA – Centre de Linguistique Appliquée de l'Université de Franche-Comté (<http://cla.univ-fcomte.fr/>). La bourse prend également en charge l'équivalent de deux repas par jour au Restaurant Universitaire.

Durée de la bourse Victor Hugo

La bourse Victor Hugo est attribuée pour une durée d'un an. Elle est non-renouvelable. Le versement de la bourse 2019-2020 se fera tous les mois pendant 12 mois de juillet 2019 à juin 2020.

Formation intensive en français

La bourse Victor Hugo prévoit une formation intensive en langue française durant les deux mois précédant le début de l'année académique (juillet-août), en vue de permettre aux boursiers d'acquérir de meilleures bases linguistiques en français.

Les étudiants souhaitant suivre quelques mois supplémentaires de cours de français peuvent le faire, à leur charge, et au préalable de la formation intensive offerte par la bourse (avril, mai, juin par exemple). Pour avoir plus d'informations concernant le calendrier et les tarifs, consultez le site internet du CLA : <http://cla.univ-fcomte.fr>.

Les boursiers qui suivront des cours de français au préalable de la formation obligatoire de deux mois au CLA devront financer ces mois de cours supplémentaires, et les frais qui s'y rapportent : logement, nourriture, ...

Montant de la bourse Victor Hugo

Le montant global de la bourse, destiné à couvrir les frais d'inscription à l'université, la formation linguistique, le logement et les repas, sur une durée de douze mois, de juillet 2019 à juin 2020, équivaut environ à 7 300 euros.

L'Université procède directement au paiement, auprès des différentes administrations, des prestations suivantes : frais de formations linguistiques au CLA, frais d'inscription dans ses U.F.R.

Les boursiers recevront directement, tous les mois, l'équivalent monétaire de deux repas journaliers au Restaurant Universitaire et de leur loyer au CROUS (organisme assurant la gestion des logements universitaires).

Direction des Relations Internationales
et de la Francophonie

Conditions d'éligibilité

- avoir la nationalité d'un des pays d'Amérique latine de langue espagnole ou portugaise, ou d'Haïti,
- résider dans un de ces pays au moment de la candidature,
- avoir moins de 35 ans au moment de la candidature et durant l'année académique à l'UFC,
- de candidater à un master de l'Université de Franche-Comté ouvert à la bourse Victor Hugo
- d'être titulaire d'au moins un diplôme de licence ou équivalent, reconnu par la France (pour plus de renseignements, consulter le site de l'Ambassade de France et/ou de l'Espace Campus France de votre pays).

Nouveautés :

- les candidats devront être des étudiants inscrits au moment de la candidature, dans une formation délivrée par une université d'Amérique latine et d'Haïti partenaire de l'université de Franche-Comté. Sont considérées comme universités partenaires de l'université de Franche-Comté les universités avec lesquelles un accord de coopération interuniversitaire (AIU) est institutionnalisé au moment de la candidature. Ces AIU sont gérés par la Direction des Relations internationales et de la Francophonie (DRIF) de l'Université de Franche-Comté.

- seront privilégiées les candidatures à un Master 2 orienté Recherche pour favoriser l'émergence et/ou la pérennisation de partenariats entre les deux établissements.

Seront privilégiées les candidatures à un Master 2 dans le cadre d'une double-diplomation institutionnalisée par un accord spécifique. Ces accords sont gérés par la DRIF.

La liste des partenariats et doubles-diplomations gérés par la DRIF sont disponibles sur www.univ-fcomte.fr/nos-partenaires-internationaux.

Les formations ouvertes à la bourse Victor Hugo

Sont ouverts à la bourse Victor Hugo les masters :

- habilités et délivrés par l'UFC,
- enseignés en langue française,
- dispensés sur le territoire franc-comtois dans les UFR SLHS, SJEPEG, ST, STGI, Santé et l'UPFR des Sports
- en double-diplomation institutionnalisée entre l'UFC et un de ses établissements partenaires
-

Ne sont pas ouverts à la bourse Victor Hugo les masters :

- délivrés par un autre établissement que l'UFC,
- habilités par un autre établissement que l'UFC ou co-habilités entre l'UFC et un autre établissement, y compris les formations UBFC
- enseignés dans une autre langue que le français,
- dispensés pour tout ou partie hors du territoire franc-comtois et dans une autre composante que les UFR SLHS, SJEPEG, ST, STGI, Santé et l'UPFR des Sports.

Critères d'inéligibilité

Sont inéligibles:

- les candidats qui au moment de leur candidature sont bénéficiaires d'une bourse du gouvernement français,
- les candidats ayant remis des dossiers incomplets ou avec des informations erronées,
- les candidats qui ne répondent pas aux conditions d'éligibilités énoncées ci-dessus.

Direction des Relations Internationales
et de la Francophonie

Procédure

DOCUMENTS À JOINDRE

- Formulaires A et B dûment remplis.
- Lettre de motivation en français
- Curriculum vitae en français
- Extrait d'acte de naissance ou une fiche d'état civil avec traduction certifiée conforme.
- Copie certifiée conforme par notaire ou avec l'apostille de la Haye, des titres, certificats ou diplômes dont l'étudiant est titulaire.
- Relevés officiels des notes obtenues dans chaque matière pour chaque année universitaire (certifiés par l'institution qui délivre le diplôme). Il n'est pas nécessaire de traduire les relevés de notes.
- Attestation de niveau en langue française : TCF, DELF et DALF de préférence. Une attestation de réussite des certifications en langue française de l'Alliance Française ou institut de langue habilité sera acceptée. Les étudiants haïtiens ayant effectué leurs études supérieures dans un établissement francophone sont dispensés de présenter une attestation de niveau en langue française.
- Si demande de validation des acquis de l'expérience professionnelle (formulaire B), joindre la copie des attestations de stage et/ou d'emploi précisant le poste occupé, la fonction exercée, le niveau de responsabilité, la durée, etc. Ces documents, s'ils ne sont pas originellement émis en langue française, devront faire l'objet d'une traduction simple en langue française.
- Un projet de recherche pourra être demandé pour certains masters

A l'issue du comité de sélection, les étudiants contactés devront renseigner un document concernant leur état de santé (contacts en cas d'urgence, allergies, restrictions alimentaires, traitement médicamenteux spécifique ...).

ENVOI DU DOSSIER

Le dossier complet doit être impérativement envoyé par courrier électronique en un seul document sous format .pdf à lea.ziri@univ-fcomte.fr

Attention !

Les fichiers .zip ne seront pas acceptés.

N'attendez pas le dernier moment pour envoyer votre dossier afin d'éviter tout problème de transmission. Envoyez votre dossier le plus tôt possible

Tout dossier incomplet sera automatiquement rejeté.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS

Le 1er mars 2019 minuit (heure de Paris).

Direction des Relations Internationales
et de la Francophonie

ANNONCE DES RESULTAS

Avril 2019.

Les candidats retenus sur liste principale et sur liste supplémentaire seront prévenus par courrier électronique. Les résultats de la session de sélection ne seront pas communiqués par téléphone.

Les décisions du comité de sélection des candidats sont sans appel et ne feront l'objet d'aucune justification

Points de vigilance

Les boursiers Victor Hugo devront impérativement être présents à Besançon à compter du 1^{er} juillet 2019, date de commencement de leur formation linguistique intensive au CLA.

La bourse Victor Hugo ne finance qu'une seule année d'études à l'Université de Franche-Comté. Il reviendra à l'étudiant ayant déjà bénéficié d'une année de la bourse Victor Hugo et souhaitant effectuer le reste de sa formation à l'UFC (Master 2, Doctorat) de trouver d'autres moyens de financement pour la suite de ses études.

Le boursier devra assumer toutes les autres dépenses non-prises en charge par la bourse, y compris les frais obligatoires imposés par la loi française.

Les boursiers devront se munir de justificatifs de salaire pour constituer leur dossier de sécurité sociale couvrant la période de 21 mois antérieure à leur arrivée en France.

Exemple : pour s'affilier à la Sécurité sociale en septembre 2019, il faudra, le cas échéant, justifier de ses salaires de janvier 2018 à septembre 2019.

Pour plus d'informations:

lea.ziri@univ-fcomte.fr